

de la

CHARENTE

N° 83-17

(à rappeler dans toutes vos correspondances)

1ère Direction
1er Bureau

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

Le PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE,
DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration
publique pour l'exécution de la loi précitée ;

CERTIFIE avoir reçu de M. MERLE Rémy
Président
demeurant à "La Marche" - COULGENS
une déclaration en date du 1^{er} février 1983
par laquelle il fait part de la constitution de l'association intitulée :

CONTACT RURAL CINEMA ARGENCE TARDOIRE BONNIEURE

qui a pour but :
- le développement du cinéma en milieu rural et de toute
opération d'animation ayant l'aval du Conseil d'Administration
- elle s'attache le concours technique de la Fédération
Poitou-Charentes de Maisons des Jeunes et de la Culture dont elle devient
association correspondante
- elle pourra à tout moment, sur décision de ces instances
adhérer à cette fédération. Elle assure par ailleurs la formation d'opé-
rateur et d'animateur.

282 dont le Siège Social est situé à ... Mairie de LA ROCHETTE
ainsi que deux exemplaires des statuts de ladite Association.

Pièces annexées ... Statuts

Date de l'insertion au « Journal Officiel » ... 9. mars 1983

Angoulême, le ... 21. février ... 1983

P/LE COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE,
LE DIRECTEUR DELEGUE,

G. DUVIÀU.



Extrait du décret du 16 Août 1901

Article Premier - La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2 de la loi du 1er Juillet 1901, est faite par ceux qui, à un titre quelconque sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association.

« Dans le délai d'un mois elle est rendue publique par leurs soins, au moyen de l'insertion au Journal Officiel d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social » (un imprimé spécial est tenu à cet effet à leur disposition à la Préfecture).

Extrait de la loi du 1er Juillet 1901

« Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous changements survenus dans leur administration ou direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts ».

IMPRIMERIE de la PREFECTURE de la CHARENTE

11 février 1983. Déclaration à la préfecture de la Charente. Contact rural cinéma, Argence Tardoire, Bonnieure. Objet: développement du cinéma en milieu rural et de toute opération d'animation ayant l'aval du conseil d'administration. Siège social: mairie, La Rochette, 16110 La Rochefoucauld. Jo 2103/1983